

République Française

**Commune de Domloup
Département d'Ille et Vilaine, Canton de Châteaugiron**

Conseil municipal

Séance du lundi 27 février 2023

Extrait du registre des délibérations

Le lundi vingt-sept février deux mille vingt-trois, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le vingt et un février 2023, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP.

Étaient présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Isabelle LHOMME, Michel MERCIER, Bernard BOUFFART, Jérôme CHOPIN, Goulven DONNIOU, David EGASSE, Marie-Anne EON, Sylvie FILATRE, Catherine GUIBERT, Christophe LAINÉ, Yves LE GALL, Sandrine LELIÈVRE, Sunita LE ROUX, Elodie RAYMOND, Viviane SAINT-DENIS

Absents(tes) excusée(s) : M.M Sandrine BOUCARD (pouvoir à Goulven DONNIOU), Laurent CLISSON (pouvoir à Sunita LE ROUX), Kévin DOFAL, Gérard DOMINÉ (pouvoir à Elodie RAYMOND), Léna MONNIER

Monsieur Goulven DONNIOU est élu secrétaire de séance.

Le Maire préside la séance et présente ce qui suit.

2023-27/02-07 RH/ Service administratif/ Création d'un poste à temps complet au grade de Rédacteur Territorial

Il est proposé au conseil de créer à compter du 1^{er} mai 2023, un poste à temps complet au grade de Rédacteur Territorial afin d'assurer les fonctions de « Chargé (e) des ressources humaines ».

La création de ce poste à un grade de catégorie B, permet de concrétiser l'évolution des besoins de la collectivité en matière des ressources humaines, en intégrant en plus des fonctions de gestion la mise en place et mise à jour des document règlementaires (plan de formation, régime indemnitaire, compte épargne temps, suivi des lignes directrices de gestion, mise en place du télétravail, gestion prévisionnelle des emplois et compétences ...)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Décide** de créer un poste « Chargé (e) des ressources humaines » à temps complet au grade de Rédacteur Territorial à compter du 1^{er} mai 2023.
- ✓ **Adopte** la modification du tableau des effectifs
- ✓ **Indique** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à rendre exécutoire cette décision et à signer tout document se rapportant à cet objet

Fait lesdits jour mois et an
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Jacky LECHÂBLE

